

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**



Date de séance : 24 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 19 OCTOBRE 2022

Date d'affichage : 19 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. MAYEUX M., 3ème Adjointe qui donne pouvoir à MURCIA B. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK Jean-Paul + GUIDEZ E. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à FERAHTIA A. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2022-06-04

OBJET

Motion relative aux Parcours Emploi Compétences

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A Haveluy, l'embauche en contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC) constitue une opportunité à la fois pour la commune et pour les personnes embauchées.

Pour la commune, il s'agit en effet d'une aide à l'embauche importante en ce que chaque contrat PEC est co-financé à hauteur de 30% à 60% par l'Etat. Avec ce niveau d'engagement de l'Etat, la commune peut donc renforcer ses effectifs dans les écoles, au restaurant scolaire ou encore au sein des services techniques tout en gardant la maîtrise de ses charges de personnel. A Haveluy, chaque contrat PEC a une utilité véritable et vérifiable, qu'il s'agisse d'entretenir le cadre de vie comme d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants.

Pour les personnes embauchées, le contrat PEC est synonyme d'insertion sociale et professionnelle. D'insertion sociale parce que les candidats éligibles selon Pôle Emploi sont bien souvent des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce retour à l'activité leur permet donc de retrouver un rythme de vie guidé par le travail et ses horaires, le savoir-être et les responsabilités qu'il impose, ainsi qu'une véritable utilité sociale. D'insertion professionnelle car les contrats PEC occupent des postes qui demandent un vrai savoir-faire, et que la commune garantit le développement de leurs compétences par la formation et la mise en situation professionnelle.

Aussi, depuis plusieurs décennies la commune d'Haveluy s'appuie sur les dispositifs de contrats aidés (*Travaux d'Utilité Collective – TUC ; Contrat Emploi Solidaire – CES ; Contrat d'Adaptation à l'Emploi – CAE ; Contrat Unique d'Insertion – CUI ; Contrat d'Avenir – CA ; Parcours Emploi Compétences - PEC*) pour consolider de manière pérenne ses effectifs. Aujourd'hui, sept agents titulaires de la commune sont issus d'un contrat aidé réalisé dans la commune. Ces dispositifs sont donc un tremplin vers l'emploi durable.

Au milieu de l'été 2022, nous avons malheureusement appris par les services de l'Etat que les contrats PEC étaient épuisés sur notre territoire et qu'ils ne seraient en conséquence plus renouvelés pour la grande majorité d'entre eux. Cela équivaut à une suppression pure et simple des contrats aidés.

La fin des contrats aidés aura et a déjà des répercussions concrètes sur les services publics locaux, en particulier depuis la rentrée scolaire. Agents techniques, des espaces verts et du cimetière, des écoles, du périscolaire et du restaurant scolaire sont autant d'emplois désormais menacés.

Alors que les communes paient déjà le prix fort des crises énergétique et économique, ce désengagement de l'Etat leur ajoute une nouvelle difficulté majeure en matière de ressources humaines.

Pour justifier son désengagement, l'Etat avance les arguments du retour à la croissance et de la baisse du chômage depuis la crise sanitaire du Covid-19. Cet argument ne prend néanmoins pas en considération la réalité économique et sociale propre à notre territoire, et qui est bien différente de celle des autres régions et départements de France.

Dans son rapport en date du 12 octobre 2022, la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) affirme d'ailleurs que dans le Nord, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de +0,5% lors du 2^{ème} trimestre 2022. Or, il s'agit des personnes qui bénéficient le plus des contrats aidés.

En appliquant une règle comptable de manière uniforme dans des territoires aux réalités économiques et sociales bien différentes, l'Etat va in fine accentuer la paupérisation d'une population déjà très fragile et vulnérable.

En conséquence, Monsieur le Maire et les élus du Conseil Municipal d'Haveluy :

- Demandent à l'Etat et à son représentant sur le territoire de reconsidérer sa position vis-à-vis des contrats PEC en prenant en compte la réalité économique et sociale particulière et difficile du Valenciennois-Denaisis.

La présente motion a été adoptée à l'unanimité (21 voix « POUR »).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuelle CLOSSE



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 02/11/2022
Publiée ou notifiée le 04/11/2022
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

